

# FRANCE

## FICHE PAYS DU REM

# 2018

PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS EN MATIERE DE MIGRATION ET DE PROTECTION INTERNATIONALE,  
Y COMPRIS LES DERNIERES DONNEES STATISTIQUES



### MIGRATION LÉGALE ET MOBILITÉ

#### LA PROMOTION DES VOIES LÉGALES DE MIGRATION

Aucun changement n'a été signalé.

#### MIGRATION ÉCONOMIQUE

La [loi du 10 septembre 2018](#) a introduit de nouvelles mesures concernant le droit au séjour des ressortissants de pays tiers en France :

- Le « passeport talent » a été étendu aux entreprises innovantes qui peuvent recruter des salariés sous couvert de ce titre spécifique. Cette carte peut également être délivrée aux étrangers susceptibles de participer de façon significative et durable au développement économique, social, international et environnemental ou au rayonnement de la France.
- Les conditions de délivrance des cartes de séjour temporaires pour les transferts intra-groupes (stagiaires et employés) ont été simplifiées.
- Une nouvelle carte de séjour dédiée aux jeunes au pair a été créée.
- Les ressortissants de pays tiers ayant obtenu un diplôme au moins équivalent au grade de master

<sup>1</sup> Directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 sur les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche,

### POINTS CLÉS



La loi du 10 septembre 2018 introduit des changements conséquents en améliorant le droit au séjour de certaines catégories de travailleurs étrangers, notamment les personnes vulnérables et les ressortissants de pays tiers très qualifiés.



La nouvelle stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés présente 72 propositions pour une politique d'intégration plus ambitieuse et plus volontariste. La nouvelle stratégie propose notamment le renforcement du parcours personnalisé d'intégration et du contrat d'intégration républicaine (CIR).



La refonte du dispositif de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se présentant comme mineures a été lancée en 2018.

dans un établissement supérieur habilité au plan national, ainsi que les chercheurs, pourront accéder à la nouvelle carte de séjour « recherche d'emploi ou création d'entreprise ».

- L'entrée et le séjour des étudiants et chercheurs ont été facilités par la transposition de la Directive (UE) [2016/801](#) sur les chercheurs et les étudiants.<sup>1</sup>

Pour lutter contre le dumping social, une nouvelle loi a été adoptée le 5 septembre 2018. Cette dernière inclut

d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair (refonte).

des dispositions spécifiques sur le détachement des travailleurs et la lutte contre le travail illégal.

De plus, les procédures pour la délivrance de visas de circulation aux étudiants africains ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur français ont été facilités.

Enfin, le gouvernement a présenté une nouvelle stratégie d'attractivité des étudiants internationaux qui propose de simplifier la politique des visas, d'augmenter le nombre de cours dispensés en anglais, le nombre de cours de français langue étrangère (FLE), le nombre de bourses, et de créer un label pour améliorer la qualité de l'accueil.

## REGROUPEMENT FAMILIAL

Suite à la loi du 10 septembre 2018, les violences subies dans un cadre familial sont ajoutées aux violences conjugales comme motif pour interdire le retrait de la carte de séjour délivrée à l'étranger entré en France au titre du regroupement familial.



## PROTECTION INTERNATIONALE ET ASILE

Deux nouvelles lois ont fait évoluer le système d'asile français : la loi du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen qui concerne l'application du règlement Dublin et la [loi du 10 septembre 2018](#). Cette dernière propose « une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » et a pour objectif de :

- Consolider le droit au séjour des bénéficiaires de la protection internationale et des apatrides, ainsi que des membres de leur famille;
- Réduire les délais d'instruction des demandes d'asile;
- Équilibrer la répartition des demandeurs d'asile sur le territoire tout en rationalisant le régime applicable aux conditions matérielles d'accueil.

Plusieurs mesures ont par la suite été mises en œuvre :

- Pour réduire les délais d'instruction des demandes d'asile (grâce à l'utilisation des vidéoconférences par exemple) et d'enregistrement des demandeurs d'asile en guichet unique ;
- Pour renforcer les moyens dédiés aux autorités compétentes, et les mesures d'ordre organisationnel. Par exemple, les dispositifs de

répartition au niveau national et régional ont été modifiés afin de permettre une meilleure utilisation des moyens et des meilleures conditions d'accueil, ainsi que la création de « Pôles Régionaux Dublin » dédiés au traitement de la procédure Dublin à travers le pays ;

- Pour créer 7 500 places d'hébergement supplémentaires (3 000 places dans les centres provisoires d'hébergement pour les réfugiés les plus vulnérables, 2 000 places dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile, et 2 500 places d'hébergement d'urgence) et près de 3 000 places dans les centres d'accueil et d'examen des situations.



## MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ET AUTRES GROUPES VULNÉRABLES

L'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés sur le territoire a conduit à l'apparition de nombreux défis tant financiers qu'en termes d'accueil et d'hébergement.

Une réforme du dispositif de mise à l'abri et d'évaluation des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés a été lancée en 2018. Afin de diminuer la charge et l'engorgement de l'aide sociale à l'enfance, les conseils départementaux peuvent demander à la préfecture de recevoir la personne se déclarant mineure pour aider à son identification et renseigner le fichier d'appui à l'évaluation à la minorité. De plus, les conditions de délivrance de l'autorisation de travail (pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et du regroupement familial ont été simplifiées pour les mineurs non accompagnés.

La loi du 10 septembre 2018 apporte une dérogation au régime applicable en matière de secret médical pour les mineurs exposés à des risques de mutilations génitales, en prévoyant que le médecin ayant réalisé l'examen envoie directement le certificat médical à l'OFPPA.

Le droit au séjour des groupes les plus vulnérables a été consolidé afin de leur garantir une meilleure protection.



## INTÉGRATION

Suite à la publication du [rapport](#) "Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France", qui présente 72 propositions pour une politique d'intégration plus ambitieuse et volontariste, le Premier

Ministre a créé le Comité interministériel à l'intégration, qu'il a présidé le 5 juin 2018.

Cette nouvelle stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés s'appuie sur sept priorités : renforcer le pilotage de la politique d'intégration, engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration renforcé (par exemple développer des ateliers et formations pour permettre aux parents d'élèves étrangers d'apprendre le français et de découvrir le système scolaire français), améliorer la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi des réfugiés, garantir l'accès au logement des réfugiés, améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et des réfugiés, améliorer l'accès aux droits, favoriser les liens entre les réfugiés et la France.

Cette réforme préparée tout au long de 2018, vise à renforcer le parcours personnalisé d'intégration et son contrat d'intégration républicaine (CIR), à travers une série de mesures concrètes qui s'appliqueront à partir de mars 2019 permettant aux étrangers nouvellement arrivés de prendre une part active à la société.



## CITOYENNETÉ ET APATRIDIE

Des dispositions législatives introduites en 2018 ont permis l'adoption de nouvelles mesures relatives au droit au séjour des personnes apatrides (délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle de 4 ans aux personnes apatrides et aux membres de leur famille, qui donne droit à la délivrance d'une carte de résident de dix ans au moment de son renouvellement).



## FRONTIÈRES, SCHENGEN ET VISAS

Afin d'améliorer la gestion des flux migratoires, la France a contribué à différentes opérations et à la réserve de l'Agence des garde-frontières et garde-côtes européens (Frontex), et aux hotspots. La France a également participé aux opérations de vols groupés (*Joint Return Operations*) en organisant des vols charters vers des pays tiers.



## MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET TRAFIC DE MIGRANTS

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière et des demandes d'asile frauduleuses, la France a mis en place des plans d'action ou des accords de coopération avec certains pays tiers avec lesquels des difficultés particulières avaient été identifiées, telles que par exemple la hausse de

l'immigration irrégulière et des demandes d'asile ou la lutte contre des organisations criminelles.

Pour lutter contre l'immigration irrégulière, une procédure d'instruction des demandes d'asile adaptée et des rencontres régulières avec les autorités consulaires de certains pays tiers ont été mises en place.



## TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La France a poursuivi sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants victimes de la traite d'êtres humains. Le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019, avec un budget de 125 millions d'euros) a permis de faire des progrès en matière d'identification des violences et de la prise en charge des victimes, autour de trois objectifs : renforcer les dispositifs à destination des victimes pour améliorer l'accès à leurs droits ; renforcer l'action publique envers les groupes les plus vulnérables ; éradiquer la violence à sa racine par la lutte contre le sexisme.

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été lancées par différentes ONG (telle que France Terre d'Asile) et des formations professionnelles à destination des personnes en contact avec les victimes de la traite d'êtres humains ont été organisées par les autorités françaises.



## RETOUR ET RÉADMISSION

La France a continué de renforcer l'efficacité de l'assignation à résidence et le contrôle des ressortissants de pays tiers concernés par des mesures d'éloignement, ainsi que l'application des décisions de retour. Des nouvelles mesures ont également concerné la durée et les capacités de rétention, ainsi que la prise en compte des vulnérabilités des personnes placées en rétention.

## ANNEXES STATISTIQUES

Les annexes statistiques permettent de prendre connaissance des dernières données relatives à la France concernant la migration et la protection internationale (2015-2018), notamment sur le séjour, l'asile, les mineurs non accompagnés, la migration irrégulière, le retour et les visas. Lorsque les statistiques ne sont pas encore disponibles, cela est indiqué en annexe par la mention N/A.

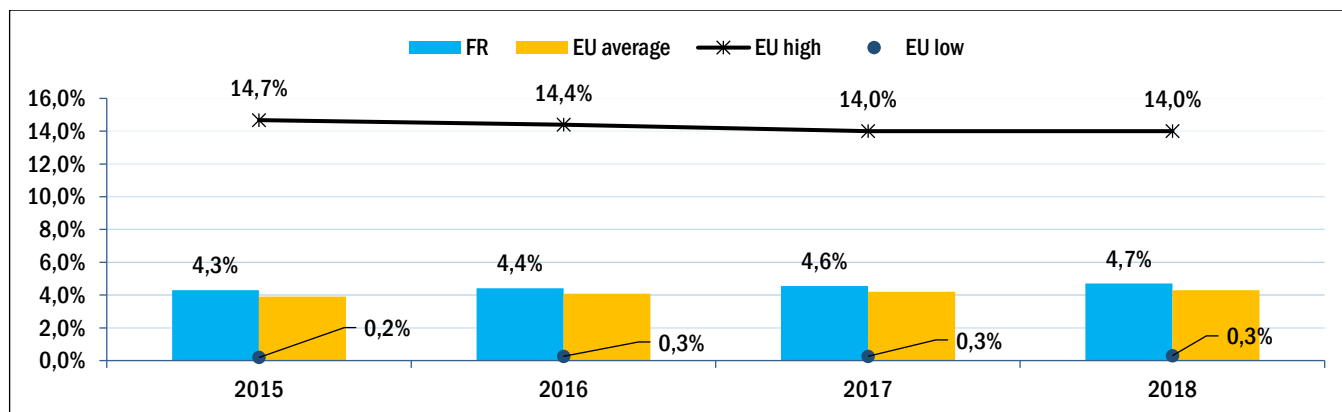
## ANNEXES STATISTIQUES: MIGRATION ET ASILE EN FRANCE (2015-2018)



### MIGRATION LÉGALE ET MOBILITÉ

Les données d'Eurostat sur les premiers titres de séjour de 2018 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Veuillez consulter l'annexe statistique du Rapport annuel sur les migrations de 2018 pour les données sur les premiers titres de séjours, répartis par motifs (publication prévue pour Juillet 2019).

**Schéma n°1 : Nombre de ressortissants de pays tiers résidant en France (FR), la moyenne de l'UE (EU average), la valeur maximale (EU high) et minimale (EU low) de l'UE (2015-2018)**

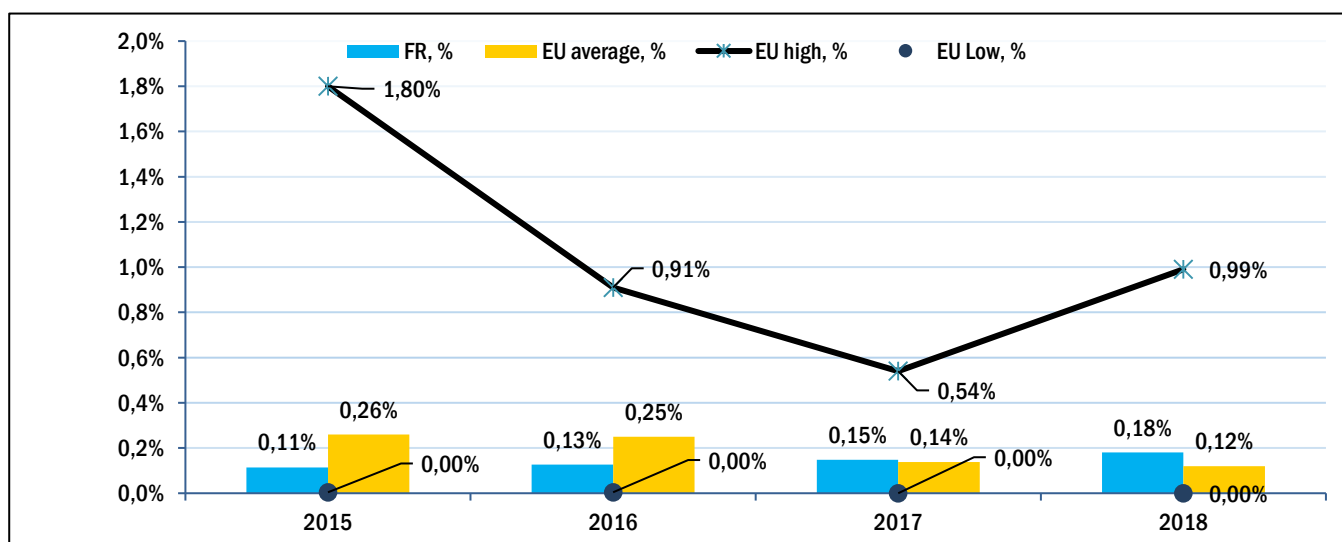


Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_pop1ctz](#)), données extraites le 02.05.19.



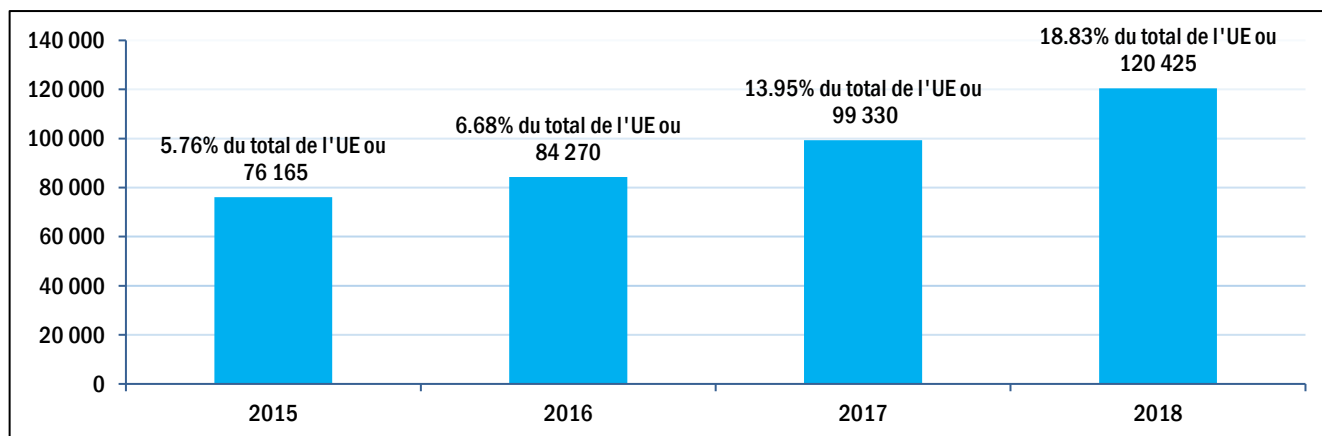
### PROTECTION INTERNATIONALE ET ASILE

**Schéma n°2 : Nombre de demandes d'asile en pourcentage de la population totale en France, de la moyenne de l'UE (EU average), de la valeur maximale (EU high) et minimale (EU low) de l'UE (2015-2018)**



Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 26.04.19.

### Schéma n°3 : Nombre de demandes d'asile en France et en pourcentage du nombre total de demandes dans l'Union européenne (2015-2018)



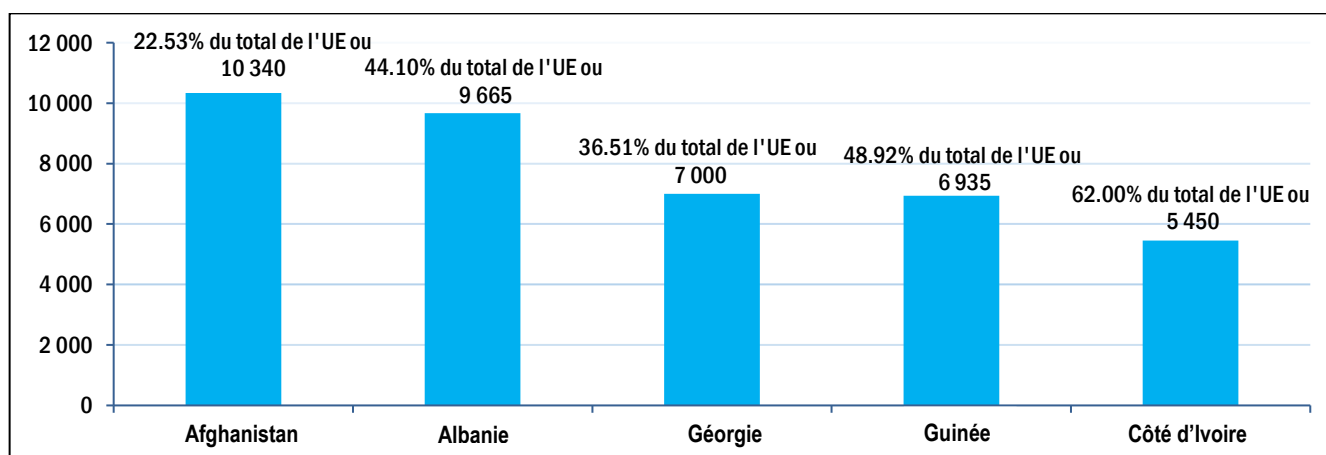
Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 26.04.2019.

### Tableau n°1 : Demandes d'asile : cinq premières nationalités (2015-2018)

| 2015                             |       |            | 2016        |       |            | 2017        |        |            | 2018          |        |            |
|----------------------------------|-------|------------|-------------|-------|------------|-------------|--------|------------|---------------|--------|------------|
| Nationalité                      | N°    | % du total | Nationalité | N°    | % du total | Nationalité | N°     | % du total | Nationalité   | N°     | % du total |
| Soudan                           | 5 350 | 7%         | Albanie     | 7 445 | 9%         | Albanie     | 12 130 | 12%        | Afghanistan   | 10 340 | 9%         |
| Syrie                            | 4 640 | 6%         | Soudan      | 6 170 | 7%         | Afghanistan | 6 675  | 7%         | Albanie       | 9 665  | 8%         |
| Kosovo                           | 4 285 | 6%         | Afghanistan | 6 130 | 7%         | Haïti       | 5 755  | 6%         | Géorgie       | 7 000  | 6%         |
| République démocratique du Congo | 4 120 | 5%         | Haïti       | 5 355 | 6%         | Soudan      | 4 775  | 5%         | Guinée        | 6 935  | 6%         |
| Bangladesh                       | 4 020 | 5%         | Syrie       | 4 725 | 6%         | Syrie       | 4 710  | 5%         | Côte d'Ivoire | 5 450  | 5%         |

Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 29.04.2019.

### Schéma n°4 : Demandes d'asile : cinq premières nationalités en pourcentage du total des demandes dans l'UE par nationalité (2018)



Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 26.04.2019

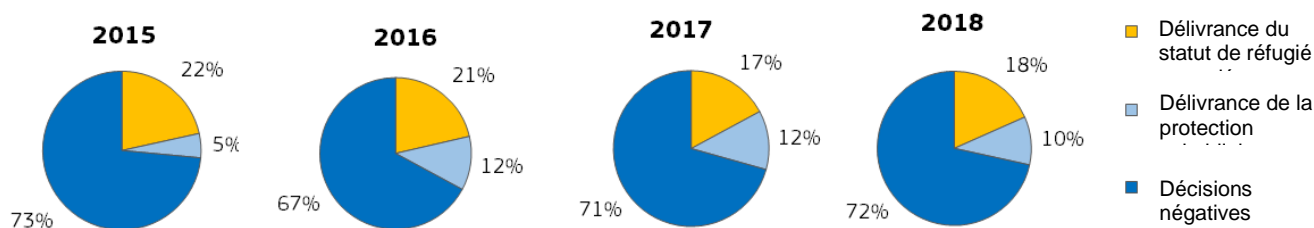
Remarque : ce chiffre se lit de la manière suivante : la France a reçu 10 340 demandes d'asile en provenance d'Afghanistan soit 22.53% de l'ensemble des demandes d'asile déposées par l'Afghanistan dans l'UE en 2018.

**Tableau n°2 : Demandes d'asile – Décisions de première instance par motif (2015-2018)**

|             | Nb total de décisions | Décisions positives | Dont :            |                        | Raisons humanitaires | Décisions négatives |
|-------------|-----------------------|---------------------|-------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
|             |                       |                     | Statut de réfugié | Protection subsidiaire |                      |                     |
| <b>2015</b> | 77 910                | 20 630              | 16 790            | 3 845                  | :                    | 57 280              |
| <b>2016</b> | 87 485                | 28 755              | 18 715            | 10 040                 | :                    | 58 730              |
| <b>2017</b> | 110 945               | 32 565              | 19 005            | 13 560                 | :                    | 78 380              |
| <b>2018</b> | 115 045               | 32 725              | 21 125            | 11 600                 | :                    | 82 325              |

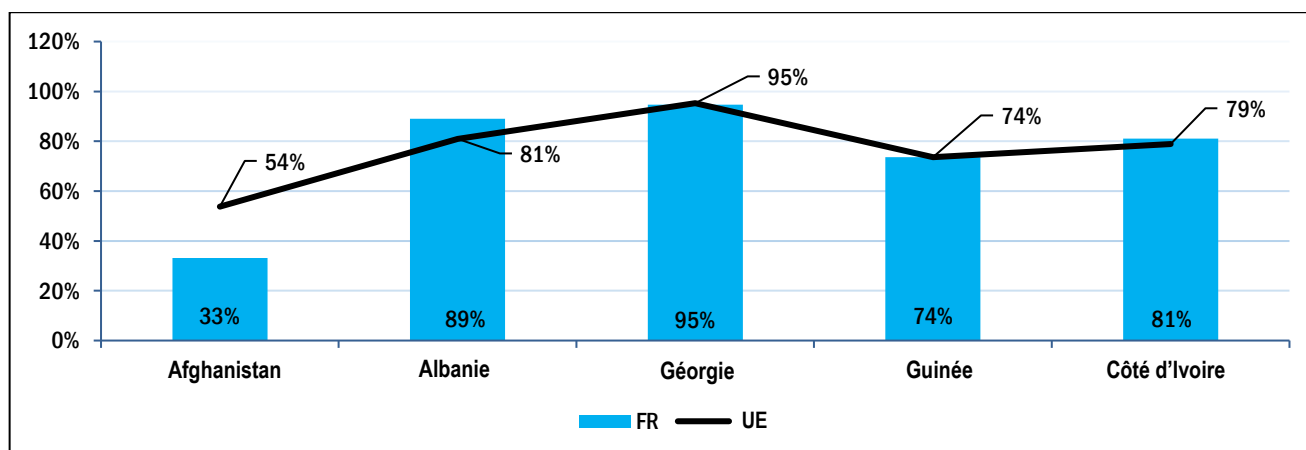
Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asycdfsta](#)), données extraites le 29.04.2019.

**Schéma n°5 : Demandes d'asile – Décisions de première instance par motif (2015-2018)**



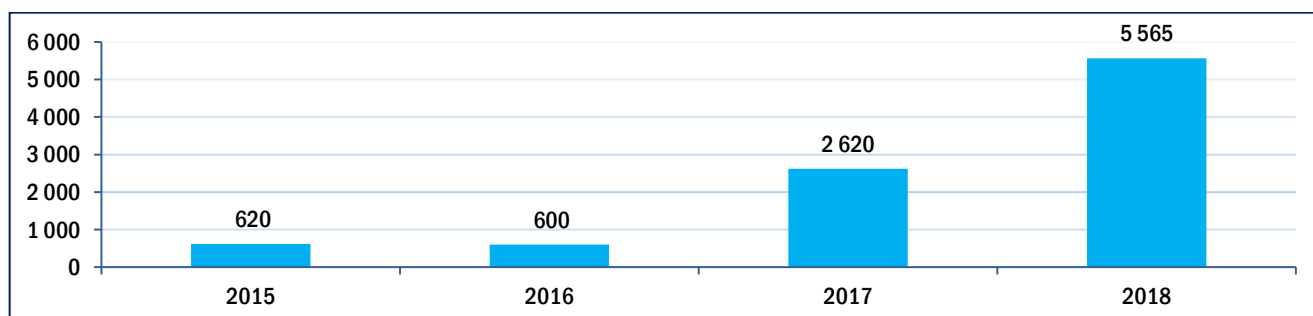
Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asycdfsta](#)), données extraites le 30.04.19

**Schéma n°6 : Taux de décisions négatives en première instance pour les cinq premières nationalités de demandeurs par rapport au taux de l'UE pour ces mêmes nationalités (2018)**



Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asycdfsta](#)), données extraites le 30.04.19.

**Schéma n°7 : Ressortissants de pays tiers réinstallés (2015-2018)**

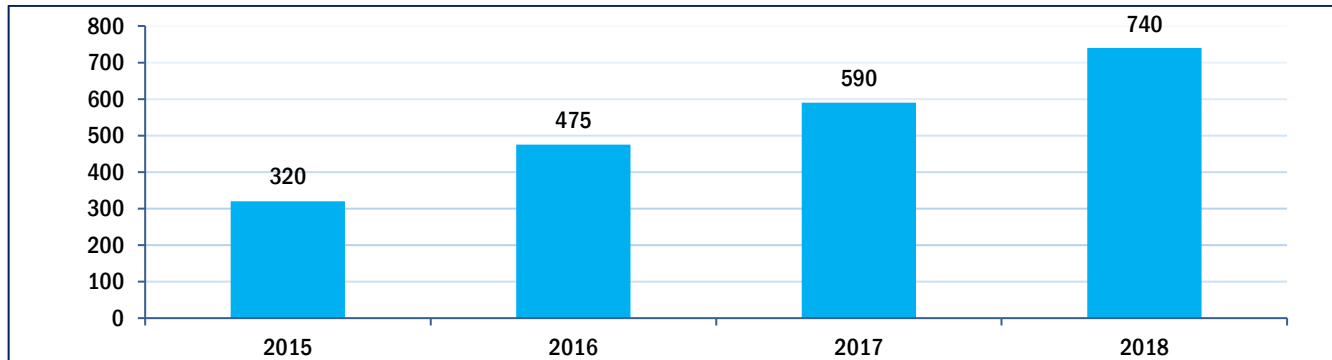


Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyresa](#)), données extraites le 02.05.19.



## MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

Schéma n°8 : Demandes d'asile des mineurs non accompagnés (2015-2018)



Source: statistiques Eurostat des demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés par nationalité, âge et sexe. Données annuelles (arrondies) ([migr\\_asyunaa](#)), données extraites le 02.05.19.



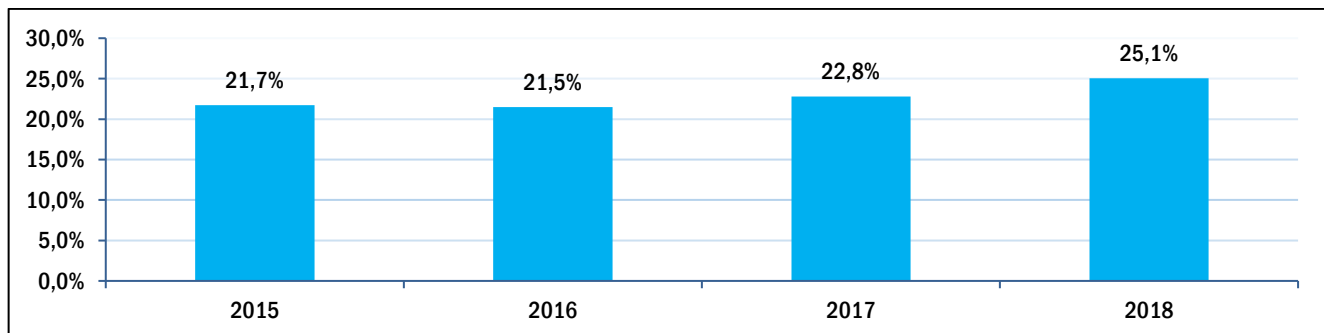
## FRONTIÈRES, SCHENGEN ET VISAS

Tableau n°3 : Nombre de demandes de visa Schengen (2015–2018)

|  | 2015      | 2016      | 2017      | 2018      |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Visas uniformes (visas de court séjour)</b> | 3 356 165 | 3 265 865 | 3 684 404 | 4 010 604 |

Source : Direction Générale Migrations et Affaires intérieures – Statistiques complètes sur les visas de court séjour délivrés par les États Schengen.

Schéma n°9 : Demandes de visas uniformes reçues en France en pourcentage du nombre total de visas uniformes reçus dans l'ensemble des consulats des États de l'espace Schengen (2015-2018)



Source : Direction Générale Migrations et Affaires intérieures – Statistiques complètes sur les visas de court séjour délivrés par les États Schengen.

Tableau n°4 : Cinq premiers pays dans lesquels le plus grand nombre de demandes de visas pour la France a été déposé (2015-2018)

| 2015                        |         | 2016                        |           | 2017                        |         | 2018                        |         |
|-----------------------------|---------|-----------------------------|-----------|-----------------------------|---------|-----------------------------|---------|
| Pays                        | Nombre  | Pays                        | Nombre    | Pays                        | Nombre  | Pays                        | Nombre  |
| <b>Chine</b>                | 762 616 | <b>Chine</b>                | 4 166 560 | <b>Chine</b>                | 728 343 | <b>Chine</b>                | 816 719 |
| <b>Algérie</b>              | 554 313 | <b>Algérie</b>              | 2 059 195 | <b>Algérie</b>              | 606 611 | <b>Algérie</b>              | 544 585 |
| <b>Maroc</b>                | 257 402 | <b>Maroc</b>                | 1 546 357 | <b>Maroc</b>                | 337 390 | <b>Fédération de Russie</b> | 378 353 |
| <b>Fédération de Russie</b> | 176 250 | <b>Fédération de Russie</b> | 170 578   | <b>Fédération de Russie</b> | 265 665 | <b>Maroc</b>                | 362 425 |
| <b>Arabie Saoudite</b>      | 144 705 | <b>Inde</b>                 | 804 558   | <b>Inde</b>                 | 201 161 | <b>Inde</b>                 | 229 153 |



## MIGRATION IRRÉGULIÈRE

**Tableau n°5: Ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire aux frontières extérieures, interpellés en situation irrégulière, ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire, et éloignés suite à une obligation de quitter le territoire (2015–2018)**

| Ressortissants de pays tiers :                            | 2015    | 2016   | 2017    | 2018    |
|---|---------|--------|---------|---------|
| Refus d'entrée aux frontières extérieures                 | 15 745  | 63 390 | 86 320  | 70 445  |
| Interpellés en situation irrégulière                      | 109 720 | 91 985 | 115 085 | 105 880 |
| Faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire | 79 950  | 81 000 | 84 675  | 105 560 |
| Éloignés suite à une obligation de quitter le territoire  | 18 245  | 14 065 | 15 665  | 17 935  |

Source : statistiques Eurostat sur les migrations ([mir\\_eirfs](#)) ([migr\\_eipre](#)) ([migr\\_aiord](#)) ([migr\\_eirtn](#)), données extraites le 03.05.2019.



## RETOUR

**Tableau n° 6 : Ressortissants de pays tiers éloignés (2015-2018)**

| Années | Retours forcés | Retours volontaires | Retours dans le cadre d'un programme de retour volontaire (aidé) |
|--------|----------------|---------------------|--|
| 2015   | 7 039          | 6 820               | 4 029  |
| 2016   | 6 539          | 5 463               | 3 313  |
| 2017   | 6 903          | 6 660               | 4 800  |
| 2018   | 7 348          | 8 702               | 6 824  |

Source : Point de contact français du REM.